

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d' OLIVET



Séance du 3 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORAND Éric, Maire.

Présents : MORAND Eric, PIQUET Sarah, ROGER Jean, BARDOLS Frédéric, CHABIRON- LAGADEC Stéphanie, GAUDIN Patrice, LIGER Sylvie, LORICHON Michel, MUREZ Stéphane, VEZY Sandrine.

Absent représenté :

Monsieur Antoine BRETON donne pouvoir à Monsieur Stéphane MUREZ.

Madame Stéphanie CHABIRON-LAGADEC a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Les tarifs restent inchangés par rapport à l'année 2025.

GARAGES COMMUNAUX

La commune possède 3 garages qui situés rue de la Borderie. Le montant du loyer annuel est de **250€** versés annuellement.

CONCESSIONS CIMETIERE COMMUNAL

Les prix sont pour 1m2, ils sont donc à multiplier par 2 pour un emplacement. Les concessions sont renouvelables au prix du tarif en vigueur à échéance de validité.

Durée de la concession	Tarifs 2026
50 ans	45 €
30 ans	35 €
15 ans	20 €

SALLES COMMUNALES

La salle Saint Laurent et la salle Hervieu ne sont pas au même tarif.

Le prix de la location comprend l'électricité, l'eau, le gaz, la cuisine et le prêt de la vaisselle.

Les habitants de la commune bénéficient d'un tarif différent.

Pour les locations des salles Saint Laurent et Hervieu et du Café du Garage, un acompte de 50 % est demandé à la réservation, à l'exception des locations d'un montant inférieur à 70.00 €.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit.

Si la demande d'annulation est faite plus de 2 mois avant la date de location, l'acompte est remboursé intégralement.

Si la demande d'annulation est faite entre 1 et de 2 mois avant la date de location, la moitié de l'acompte est conservée.

Si la demande d'annulation est faite moins d'un mois avant la date de location, l'acompte est conservé.

Les associations communales bénéficient du prêt gratuit dans le cadre d'une animation sur la commune.

- le tarif « JOURNÉE » s'applique le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.
- le tarif « WEEK-END » s'applique pour toute location incluant le samedi ou dimanche.

Nombre de conseillers

en exercice : 11

de présents : 10

de votants : 11

Date de convocation :

26/02/2025

Date d'affichage :

04/03/2025

Le Maire de Olivet certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la Loi du 5 avril 1984.

OBJET :

**DCM N°2025-13
TARIFS MUNICIPAUX 2026**

VOTE

POUR : 11

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le

ID : 053-215301698-20250303-DCM202513-DE



SALLE SAINT LAURENT

2026		
TYPE	COMMUNE	HORS COMMUNE
JOURNÉE (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 19h)	220 €	270 €
WEEK-END (du vendredi 13h30 au lundi 11h00)	300 €	420 €
NOËL / SAINT-SYLVESTRE (24-25 déc.) (31 déc.-1 ^{er} janv.)	320 €	400 €
RÉUNIONS D'INFORMATIONS, CONFÉRENCES (sans cuisine, de 9h à 19h)	75 €	
ASSOCIATIONS, GROUPES INTERCOMMUNAUX (journée, de 9h à 19h)	40 €	
ASSOCIATIONS, GROUPES INTERCOMMUNAUX (demi-journée ou soirée)	20 €	
CÉRÉMONIES de sépulture civile		

SALLE H

2026		
TYPE	COMMUNE	HORS COMMUNE
JOURNÉE (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 19h)	150 €	200 €
WEEK-END (du vendredi 13h30 au lundi 11h00)	250 €	320 €
NOËL / SAINT-SYLVESTRE (24-25 déc.) (31 déc.-1 ^{er} janv.)	300 €	380 €
RÉUNIONS D'INFORMATIONS, CONFÉRENCES (sans cuisine, de 9h à 19h)	70 €	
ASSOCIATIONS, GROUPES INTERCOMMUNAUX (journée, de 9h à 19h)	37 €	
ASSOCIATIONS, GROUPES INTERCOMMUNAUX (demi-journée ou soirée)	19 €	
CÉRÉMONIES de sépulture civile		

SALLE DU GARAGE

2026	
Réunion d'information / Conférence (sans cuisine)	75 €

**Cette location est exclusivement réservée aux professionnels.
Aucune location ne pourra être effectuée à des particuliers.**

Fait et délibéré : les jour mois et an sus dits. Pour extrait conforme.

Le Maire,
Éric MORAND

